A Monsieur l'Inspecteur d'Académie

ou Monsieur le Chef d’Etablissement

M-Mme-Mlle (Nom et prénom)

Fonction et spécialité

Etablissement

Je soussigné ………………………………..………… demande à bénéficier d’un congé pour formation syndicale de 1 jour, en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 3 mai 2019 à Nantes, sous l’égide de l’Institut confédéral d’études et de formation syndicales de la CFDT.

Le …....... /......../......... à …........ Signature

*La demande de congé doit être adressée par écrit au chef de service au moins un mois à l’avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le 15ème jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.*

*Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s’y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes doivent être communiquées avec leur motif à la CAP au cours de la réunion qui suit l’intervention de ces décisions.*

*A la fin de la session, une attestation constatant l’assiduité sera délivrée afin d’être remise au chef de service au moment de la reprise des fonctions*.